Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20260409-D2026040909-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 9 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
03/04/2026

Conseillers en exercice
19

Président : M. Arnaud FAVE
Secrétaire de séance : Anne GRIMALDI

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le jeudi 9 avril 2026, à 18 heures 30 minutes, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de M. Arnaud FAVE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Arnaud FAVE, Sabrina BOTORNE, Benoit PERIOU, Gwénaëlle QUERE, Raymond TESSIER, Sandie COZ, Sylvie KWAYEB, Jacques LE STEUN, Anne-Sophie RUDE MENAND, Auguste GIRARDOT, Valérie LE NEN-HAMEURY, Franck BODENES, Françoise LAURENT, Bruno CASTREC, Florent LENCOTAnne GRIMALDI et Etienne LEROY

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Hervé PERNIN à Jacques LE STEUN et Katell CORRE à Bruno CASTREC

D 2026 04 09 09 – DEMANDE DE SUBVENTION – PRODUIT DES AMENDES DE POLICE APPEL A PROJETS FDSR 2026

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que le Conseil Départemental mobilise chaque année le produit des amendes de police au profit d'un Fonds Départemental de Sécurité Routière. Un appel à projets relatif à des travaux de sécurisation de voirie effectués sur 2026 est lancé par le Département.
Il propose de déposer un dossier concernant des travaux d'aménagement pour la sécurisation des piétons et des personnes à mobilité réduite sur la portion de route entre la supérette et la boulangerie.
Ces travaux consistent :

- à l'abaissement des bordures ;
- au reprofilage des trottoirs pour un accès PMR tout le long du secteur défini ;
- à la suppression ou au déplacement des obstacles à la circulation piétonne (signalisation verticale, poubelles, stationnement…).

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire :

- à déposer un dossier au titre de l'appel à projets FDSR 2026 auprès du Département pour les travaux d'aménagement pour la sécurisation des piétons et des personnes à mobilité réduite sur la portion de route entre la supérette et la boulangerie,
- à solliciter le Syndicat de voirie de Lanmeur pour assurer la maîtrise d'œuvre et l'estimation des travaux,
- à signer tout document y afférent.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de

- la publication le ..... : 13/04/2026
- la transmission à la Préfecture le..... : 13/04/2026

Fait à PLOUEZOC'H, le 13/04/2026

Pour extrait conforme

Arnaud FAVE,
Maire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252